



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Deuxième Commission

Point 18 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Guyana* : projet de résolution

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015, [71/217](#) du 21 décembre 2016, [72/208](#) du 20 décembre 2017, [73/223](#) du 20 décembre 2018 et [74/207](#) du 19 décembre 2019 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution [70/1](#).



Réaffirmant les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est déterminée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et en s'efforçant d'achever ce qui n'a pu l'être dans ce contexte,

Rappelant la teneur de l'Accord de Paris², qui est entré en vigueur rapidement, encourageant toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

Réaffirmant, comme il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba, que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable qui soient soutenus, partagés et équitables,

Notant avec une grande inquiétude que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) menace la santé, la sécurité et le bien-être des personnes et qu'elle perturbe gravement les sociétés et les économies, ce qui a des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance des populations, et constatant que les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchés par la pandémie et que l'effet de la crise va réduire à néant les gains chèrement acquis en matière de développement et entraver la réalisation des objectifs de développement durable,

Notant avec inquiétude que la pandémie de COVID-19 a déclenché une profonde crise économique dans les pays du monde entier, que pays développés et pays en développement verront probablement leur produit intérieur brut chuter et que cette baisse devrait être particulièrement prononcée dans les pays qui dépendent des exportations de matières premières, des transferts de fonds et du tourisme, que les pertes massives d'emplois et de revenus dues à la crise exacerbent considérablement la pauvreté dans le monde, en particulier dans les pays en développement, tandis que les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 continuent d'empêcher de nombreux pays d'agir efficacement, en limitant leur marge de manœuvre budgétaire et en aggravant le problème de la dette, et prenant note de la Réunion de haut niveau sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, organisée par les Gouvernements canadien et jamaïcain et le Secrétaire général et tenue le 28 mai 2020, et des réunions des ministres des finances et des chefs d'État et de gouvernement sur le sujet, tenues respectivement les 8 et 29 septembre 2020,

Réaffirmant également qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en

² Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

Prenant note de la tenue de réunions préparatoires du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, telles que le séminaire du Groupe des Amis de Monterrey,

Se félicitant de la tenue en ligne, les 23 avril et 2 juin 2020, de deux réunions informelles s'inscrivant dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

Rappelant les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum⁴, dans lesquelles il a été décidé que le sixième forum se tiendrait du 12 au 15 avril 2021 et comprendrait une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et que le forum de 2021 examinerait la nécessité de tenir une conférence de suivi et ferait rapport à ce sujet dans son document final,

Rappelant également la décision 2017/206 du Conseil économique et social, en date du 5 octobre 2016,

Rappelant en outre la sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenue à New York les 21 et 22 mai 2018, et les orientations qui en sont issues⁵,

Rappelant le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu le 26 septembre 2019, immédiatement après le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale,

Rappelant également la création par le Secrétaire général de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et la publication du Plan d'action pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et attendant avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'application de la Stratégie du Secrétaire général 2018-2021 pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Réaffirmant le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue du 20 au 22 mars 2019⁶,

Réitérant l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

S'engageant de nouveau à faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte et à faire porter son action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à inclure et à faire participer les plus défavorisés,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁷ ;

⁴ Voir [E/FFDF/2020/3](#).

⁵ Voir [E/2018/73](#).

⁶ Résolution [73/291](#), annexe.

⁷ [A/75/146](#).

2. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'appliquer intégralement et promptement le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁸ ;

3. *Prend acte* du rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement⁹ et note que des progrès, encore qu'inégaux, ont été signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba tout en relevant que de nombreuses lacunes subsistent dans leur mise en œuvre ;

4. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2020 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement⁴, appelle à leur application intégrale, effective et rapide et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, à l'identification des obstacles et problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour l'application de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2021 ;

5. *Se félicite* à cet égard du renforcement des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui des stratégies nationales de développement durable aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui visent à mobiliser divers instruments et sources de financement dans la perspective de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à tirer pleinement parti de tous les moyens de mise en œuvre ;

6. *Prend note* du résumé de la soixante-quinzième Présidente du Conseil économique et social sur le forum de 2020 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement¹⁰, ainsi que du résumé de son Président sur le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu le 26 septembre 2019¹¹ ;

7. *Souligne* que la planification adéquate et en temps opportun du forum de 2021 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est de la plus haute importance pour les travaux de fond qui y seront menés et les textes qui en seront issus ;

8. *Invite* le soixante-seizième Président du Conseil économique et social à prendre en considération les délibérations des participants au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de 2019 et le résumé de la soixante-quinzième Présidente du Conseil sur le forum de 2020 sur le suivi du financement du développement, en prévision du forum de 2021 ;

9. *Rappelle* que toute décision concernant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les

⁸ Résolution 69/313, annexe.

⁹ *Financing for Sustainable Development Report 2020* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.I.4).

¹⁰ [A/75/93-E/2020/64](#).

¹¹ [A/74/559](#).

¹² Voir [E/HLPF/2019/6](#).

conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du forum ;

10. *Rappelle également* les activités que mène le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et des contributions initiales de l'Inde au fonds de contributions volontaires et de la Norvège à un projet multidonateurs destiné à soutenir les travaux du Comité et de ses sous-comités et les activités de renforcement des capacités y afférentes, ainsi que des contributions de l'Union européenne et d'autres pays aux organes subsidiaires du Comité, et engage les États Membres à contribuer davantage au fonds de contributions volontaires de façon à faciliter la participation des pays en développement ;

11. *Prend note* de la tenue en ligne, du 6 au 8 octobre 2020, de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, invite les banques multilatérales de développement à présenter un exposé aux États Membres sur les conclusions de l'Instance et réaffirme que celle-ci est chargée de repérer et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ;

12. *Rappelle* les progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et attend avec intérêt que la plateforme en ligne soit créée sans tarder dans le cadre du Mécanisme ;

13. *Rappelle également* la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et invite les États Membres ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé à augmenter le montant des contributions financières volontaires et à accroître l'assistance technique afin d'assurer le bon fonctionnement de la Banque ;

14. *Rappelle en outre* la tenue, les 14 et 15 mai 2019 à New York, du quatrième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont le résumé, établi par les coprésidents¹², a servi d'élément de discussion lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable et a permis de mettre l'accent, entre autres, sur la promotion des rencontres et des échanges entre les différentes parties prenantes, en particulier les acteurs de l'innovation et les bailleurs de fonds, pour combler les écarts technologiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, et prend note du report à 2021 du cinquième forum annuel, initialement prévu les 12 et 13 mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19 ;

15. *Rappelle* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, faisant l'objet d'un suivi, dans les sept domaines d'intervention du programme, qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international, moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi ;

16. *Rappelle également* que les États Membres ne pourront atteindre les ambitieux objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans un partenariat mondial revitalisé et renforcé et sans des moyens de mise en

¹² Voir [E/HLPF/2019/6](#).

œuvre à la mesure de cette ambition et réaffirme l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté et de prendre des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables et en premier lieu les plus défavorisés ;

17. *Prend note* des recommandations de politique du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED, qui contribuent au débat du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, conformément au mandat du Groupe ;

18. *Note* que, pour reconstruire en mieux et faire en sorte que le monde soit en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il est nécessaire d'axer les mesures à court terme prises face à la COVID-19 sur l'appui au développement durable à moyen et long terme, de mener une action à la fois à l'échelon national et au niveau multilatéral, d'établir des partenariats multipartites et de garantir une aide internationale aux pays en développement, et invite à cet égard le Président de l'Assemblée générale à convoquer, à la date et selon les modalités de son choix, un dialogue de haut niveau auquel participeront les institutions financières internationales et qui visera à examiner les mesures concrètes à prendre pour assurer une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, en conjonction avec les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba ;

19. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-seizième session, un rapport orienté sur l'action dans lequel seront présentés les nouveaux problèmes rencontrés et les principaux accélérateurs ainsi que des recommandations en vue d'une reprise durable et résiliente après les chocs économiques causés par la pandémie de COVID-19, autant d'éléments qui pourraient être examinés à l'avenir dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

20. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».
